

Canada

**Newfoundland
Labrador**

NOVA SCOTIA

COMMISSION DES INSTITUTIONS

Déposé le : 11-05-2012

No. : CI-165

Secrétaire : Cedric Drovin

**PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE
GOUVERNEMENT DU CANADA**

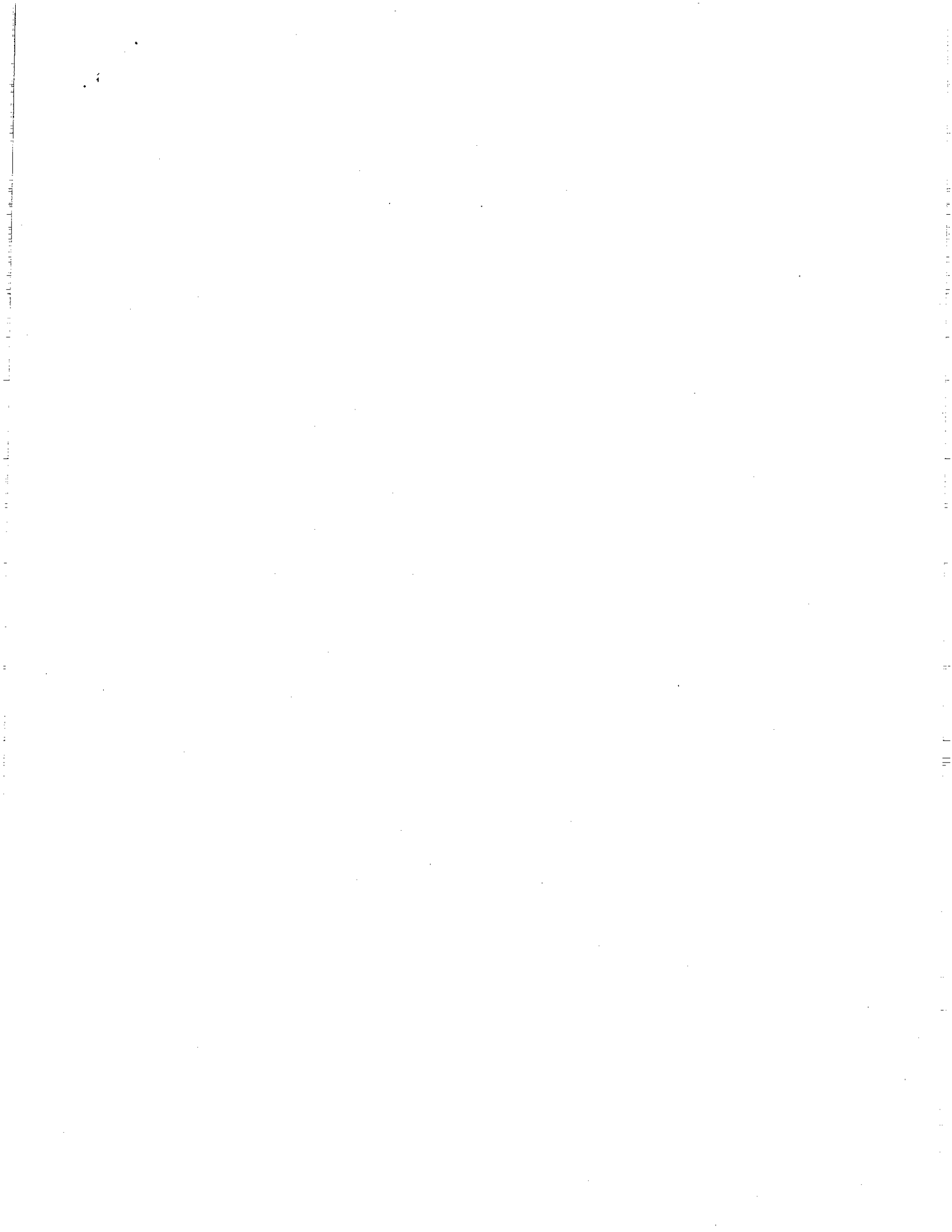
ET

**LE GOUVERNEMENT DE
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR**

ET

**LE GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-ÉCOSSE**

**POUR APPUYER LES PROJETS DE
CENTRALES HYDROÉLECTRIQUES
SUR LA PARTIE INFÉRIEURE DU
FLEUVE CHURCHILL**



PROTOCOLE D'ENTENTE
ENTRE
LE GOUVERNEMENT DU CANADA

ET

LE GOUVERNEMENT DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

ET

LE GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

(ci-après désignés collectivement sous le nom de « les Parties »)

Dans son discours du Trône du 3 juin 2011, le gouvernement fédéral a exprimé son engagement en vue d'appuyer les projets de centrales hydroélectriques sur la partie inférieure du fleuve Churchill, comme une mesure importante visant à soutenir notre plus vaste objectif de développer l'extraordinaire richesse du Canada en matière de ressources naturelles tout en protégeant l'environnement.

Le gouvernement du Canada confirme que les projets ont collectivement une importance nationale et régionale, en plus de présenter des avantages économiques et financiers et de permettre d'importantes réductions des émissions de gaz à effet de serre.

Le gouvernement du Canada va fournir ou acheter une garantie de prêt pour les projets de centrales hydroélectriques sur la partie inférieure du fleuve Churchill. La garantie de prêt sera payable en cas de défaut de l'emprunteur, le cas échéant. Les projets en question sont les suivants :

- Centrale hydroélectrique de Muskrat Falls
- Installations de transport du Labrador
- Lien Labrador-Isle
- Lien maritime

Si le gouvernement du Canada décide d'acheter la garantie de prêt plutôt que de la fournir, il s'engage à ce que la valeur économique pour les projets soit équivalente.

Les modalités de la garantie seront en vigueur tant pour la période de construction que pour la période suivant la construction.

La garantie pour les projets s'appliquera à la dette globale de construction et à la dette initiale à long terme convenue avec les prêteurs lors de la clôture des comptes pour chaque projet, selon des structures de capital commercialement raisonnables arrangées par Nalcor et Emera.

Le gouvernement du Canada
Représenté par le ministre des Ressources naturelles
L'Honorable Joe Oliver

Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador
Représenté par le ministre des Ressources
naturelles
L'honorable Shawn Skinner

Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador
Représenté par le ministre des Affaires
intergouvernementales
L'honorable Dave Denine

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse
Représenté par le ministre de l'Énergie
L'honorable Charlie Parker

Canada 


Newfoundland
Labrador


NOVA SCOTIA